



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026 à 19 h 30  
Convocation du 23 avril 2026  
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23  
Présents .....19  
Procurations..... 3  
Absent .....1

**Membres présents :** Mmes et MM. DERUDDER Germain, NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel, HUART Christelle, COLLA Cédric, SCHMIDT Anne-Lise, THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et BEN MOUSSA Peggy.

**Membres absents excusés :** BOURGUIGNON Magali (Procuration Laurence NEUMAYER), DANN Daniel (Procuration Céline THILLEMENT), CHILLARI Sabrina ((Procuration DI MARIA Toni).

**Membres absents :** COLLA Cédric

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

**POINT N°1 – Budget primitif 2026**

DE2026\_04\_28\_1

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence NEUMAYER, Adjointe en charge des finances.

En section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES
Prévisions 2026	6 187 507,00 euros	2 142 004,00 euros
Report 2025		4 045 503,00 euros
<b>TOTAL</b>	<b>6 187 507,00 euros</b>	<b>6 187 507,00 euros</b>

En section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Prévisions 2026	5 077 712,04 euros	4 778 703,13 euros
Report 2025	310 397,33 euros	
Restes à réaliser 2025	112 284,47 euros	721 690,71 euros
<b>TOTAL</b>	<b>5 500 393,84 euros</b>	<b>5 500 393,84 euros</b>

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis en commission « finances » réunie le 23 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide

**Par 17 voix pour, 0 voix contre et 5 abstention(s)**

(Abstentions : THILLEMENT Céline, DANN Daniel – Procuration à THILLEMENT Céline, CHILLARI Sabrina – Procuration à DI MARIA Toni, BEN MOUSSA Peggy)

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 tel que proposé ci-dessus, ainsi que sa maquette (Annexe 1)

Envoyé en préfecture le 18/05/2026  
Reçu en préfecture le 18/05/2026  
Publié le  
ID : 057-215705211-20260507-DE\_20260428\_1-DE

Oeting, le 7 mai 2026

Le Maire, Germain DERUDDER



La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat